

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DDCT 107 Subventions fonds du Maire (15 072 euros) à 6 associations et à un établissement (11^e).

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à un établissement et à 6 associations domiciliées dans le 11^e arrondissement de Paris ou actives dans cet arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 11^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Régie de Quartier Fontaine au Roi » pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Régie de Quartier Fontaine au Roi » (7601 / 2016_08036), 1, rue Robert Houdin, 75011 Paris.

Article 2 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Fontaine O Livres », pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association Fontaine O Livres (5521 / 2016_08057), 5 passage Piver - 75011 Paris.

Article 3 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Life For Paris », pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association Life For Paris (186222 / 2016_08059), 8 rue du Général Regnault - 75011 Paris

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association Terramicales (40301 / 2016_08060), 21, rue Godefroy Cavaignac - 75011 Paris.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 3 072 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association Tatoosports (8164 / 2016_08061), 9 avenue Taillade - 75020 Paris.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 au lycée Dorian (187075 / 2016_08115), 74 avenue Philippe Auguste - 75011 Paris.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association Rencontres des deux Rives (187067 / 2016_08155), 45, rue du Faubourg Saint-Antoine. 8 Cour Saint Louis - 75011 Paris.

Article 8 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (11^e arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2016.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO